



INSTITUT
GRASSET

CAMPUS TECHNIQUE
DU COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET

L'accélérateur
de tes ambitions

AEC NWY.00

Techniques de montage et d'habillage infographique

EN BREF	Formation intensive réservée aux adultes
	Durée de 450 heures
	Sanction : Attestation d'études collégiales (AEC)
LOGICIELS	Avid media composer • Premiere • Da Vinci Resolve • After effects • Photoshop et +

Objectifs du programme

Maîtriser la réalisation des tâches et des activités techniques et artistiques pour la postproduction en montage et habillage infographique dans les différentes sphères d'activités en cinéma, télévision et nouveaux médias. Vous serez notamment capable de :

- effectuer le montage d'une production
- créer des animations et des habillages infographiques
- créer des effets visuels numériques
- utiliser les logiciels spécifiques au montage et à l'habillage infographique
- traiter des médias numériques
- participer à des projets de postproduction

Vous pourrez ainsi œuvrer dans l'industrie en tant que monteur, infographiste et autres emplois apparentés.

Clientèle visée

Le programme d'études *Techniques de montage et d'habillage infographique* s'adresse aux personnes désireuses de faire carrière dans l'industrie de la production télévisuelle et cinématographique comme monteur ou infographiste. Il intéressera également les personnes désireuses d'actualiser leurs compétences en montage et en habillage infographique.

Perspectives professionnelles

Réalisé par le spécialiste en habillage infographique ou le monteur, l'habillage infographique consiste à intégrer diverses techniques médias dans les productions audiovisuelles et les animations 3D, afin de les rendre plus ludiques, attrayantes et dynamiques.



Techniques de montage et d'habillage infographique

Calendrier et frais

L'information est disponible sur le site :
institut-grasset.qc.ca
onglet programmes

Prêts et Bourses

Les étudiants québécois ou résidents permanents inscrits à temps plein à l'Institut Grasset peuvent sous certaines conditions bénéficier du programme des prêts et bourses du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ils peuvent estimer leur montant de prêts et bourses avec le simulateur de calcul :
<http://www.afe.gouv.qc.ca>

Bureau de l'admission

220, av. Fairmount Ouest
Montréal (Québec) H2T 2M7
Téléphone: 514 277-6053
Télécopieur: 524 277-4027
institut@grasset.qc.ca



Selon le type de projets à réaliser, les spécialistes de l'habillage infographique peuvent :

- effectuer des montages
- intégrer de la typographie et des images
- concevoir et intégrer des effets visuels numériques
- créer des animations 3D et des habillages infographiques
- traiter des médias numériques

Avec le virage du numérique qui ne cesse de prendre de l'ampleur, la demande en création de contenus vidéo est en constante augmentation. Le format vidéo est aujourd'hui incontournable pour rejoindre les consommateurs sur les nouveaux médias, que ce soit pour lancer un nouveau produit, assurer la visibilité d'une marque, ou faire connaître une entreprise.

Les diplômés de ce programme accéderont à de nombreux débouchés : en plus des postes dans des studios de postproduction pour le cinéma ou la télévision, ils pourront aussi œuvrer au sein d'entreprises ou d'agences de marketing.

Demandes d'admission

- En accédant au formulaire en ligne :
institut-grasset.qc.ca / onglet inscrivez-vous.
- En prenant rendez-vous avec la conseillère aux admissions par téléphone 514 277-6053, 2211 ou par courriel : institut@grasset.qc.ca

Conditions d'admission

Pour être admis au programme *Techniques de montage et d'habillage infographique*, il faut :

- Un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une équivalence de niveau secondaire 5.
- Ou une formation jugée suffisante par l'Institut, avec CV + Lettre de motivation + Dernier relevé du secondaire.
- Si le DES vient d'être complété, il faut remplir l'une des conditions suivantes:
 - Avoir interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire,
 - ou avoir complété au moins une année d'études postsecondaires échelonnée sur une période d'un an ou plus,
 - ou être visé par une entente conclue entre le Collège et un employeur ou par un programme gouvernemental.